



**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division des examens et
concours**

**Pôle Académique du
DNB**

Dossier suivi par
E. DEMOGUE
Téléphone
04 90 27 76 52
Fax
04 90 27 76 39
Mél.
edwina.demogue
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers
84077 Avignon**

Avignon, le 10 juin 2013

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du premier degré

S/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'Education nationale
chargés de circonscription

Objet : Candidatures au CAFIPEMF – session 2014

Références : Décret N°85-88 du 22 janvier 1985
Arrêté du 7 juin 1991
Arrêté du 29 octobre 2001 modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001
Circulaire ministérielle N°85-058 du 12 février 1985
Circulaire ministérielle du 5 juin 2002

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le registre des inscriptions au CAFIPEMF sera ouvert :

Du lundi 17 juin au lundi 9 septembre 2013
à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

I / Conditions d'inscription :

Les candidats doivent obligatoirement être instituteurs ou professeurs des écoles titulaires et justifier d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet, ou leur équivalent accomplis en qualité d'instituteur titulaire, d'instituteur stagiaire, d'instituteur suppléant ou de professeur des écoles titulaire.

II / Demande d'inscription :

Les candidats devront retirer un dossier d'inscription pour le CAFIPEMF généraliste ou le CAFIPEMF spécialisé à la direction académique, bureau 114, 1^{er} étage ou en faire la demande par écrit à la division des examens et concours (edwina.demogue@ac-aix-marseille.fr).

III / Pièces à fournir par les candidats :

- le dossier d'inscription :

- ⇒ tout dossier expédié par voie postale devra l'être avant le lundi 9 septembre 2013.
- ⇒ les candidats veilleront à le remplir avec le plus grand soin et indiqueront notamment l'adresse de l'école où se déroulera l'épreuve d'admissibilité.

- le sujet de mémoire doit être joint obligatoirement au dossier d'inscription :

- ⇒ devront être présentés sur feuille annexée son thème (indication du sujet) et sa problématique (description en 3 à 5 lignes maximum)
- ⇒ le sujet doit être dactylographié
- ⇒ le nom et le prénom du candidat ne doivent pas apparaître sur cette feuille

Les candidats qui conservent le bénéfice de l'admissibilité doivent, s'ils souhaitent se présenter aux épreuves d'admission de la présente session, déposer un dossier de candidature dans les mêmes conditions.

Il est rappelé que le choix des disciplines pour les différentes épreuves se fait sous la seule responsabilité du candidat. Le choix d'une option n'est pas obligatoire. Seuls les candidats ayant indiqué une option au moment de l'inscription seront autorisés à passer un CAFIPEMF spécialisé. Il ne sera pas possible de modifier ces choix après inscription.

« signé »

Bernard LELOUCH